

Commune de AUDENGE
Lotissement "Le Castéra"
Sis rue du Moulin
ECHELLE : 1/250

Geomètre-Expert et BET VRD
SELAR LABORDE LANSARD
Société de Géométrie Expertise Foncière, DPLG, associés
12, avenue des Pyrénées, 33110 LE BARP
Tél : 05 56 49 02 65

Architecte
DE FOLMONT et CAMUS
Architectes
12, rue du Jardin Public, 33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 49 02 65

MAITRE D'OUVRAGE
SAS ANAM
13, Avenue du Docteur Pierre Lajac
33680 LACANAU

DOSSIER 22-032
No PIÈCE PA4
Date avril 2023
Nature de la modification Plan de composition - ind4

PLAN DE COMPOSITION

LEGENDE :

Lotissement "Le Castéra" - S = 649m² env. (Sup. indicative)
Commune de AUDENGE - Cad. DC n°131

Seconde partie de l'ensemble qui a été à son époque, avant les
parcels de 1715 (depuis cadastre parcellaire DC n°182)
au profit des parcelles AY n°569 (aujourd'hui cadastrée DC n°131)
- propriétés MORA, AY n°151-152-153 (aujourd'hui cadastrées DC
n°131) et DC n°185 (propriété FAUCONNEAU Jeanne)
- propriétés MORA-FAUCONNEAU reçue le 04/09/1989 par Maître
Dominique RADOT, notaire à Andernos les Bains
Largur : 4,30m

DC n°178 Référence cadastrale
Application cadastrale
Muret surmonté d'une clôture / Clôture avec bassement en béton
Clôture grillagée existante
Mur de clôture existant
Borne ancienne
Compteur d'eau existant
Poteau incendie existant
Compteur GAZ existant
Regard de branchement EU existant
Regard de visite existant
Support PTT existant
Chambre PTT existante
Support EDF + éclairage existant
Compteur EDF existant
Chênes existants
Feuillus existants
Chênes à abattre
Arbres de haute ligne à planter (Quercus Robur)
Talus existant
Fosse existante
Numéro de voirie
Accès existant
Panneau de signalisation verticale
Limite de zonage du PLU

Zone NC Zone UBA
Espace Boisé Classé au PLU
Réseau Eaux Usées existant

Zones humides floristiques (Expertise floristique et faunistique) : toutes constructions interdites

Bosquet de chênes et de noisetiers (Expertise floristique et faunistique)

Bambou commun (Expertise floristique et faunistique)

Mimosa d'hiver (Expertise floristique et faunistique)

Zone d'implantation des constructions principales

Accès imposé au lot construit par l'aménageur
Voie : longueur inférieure à 100m
Accès
Liaison douce
Espace vert à aménager
Piste SDIS
Clôture type Ganivelle à poser
Aire de retournement conforme aux normes du Service Départemental d'Incendie et de
Secours de la Gironde

